Alpes de Haute Provence **AUBIGNOSC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2020

Membres en exercice: 15 Présents :..... 11 Votants : 12

DCM N°27/2020

---- L'an deux mille vinat le neuf juin à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué. s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole. DELMAERE Christian, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WEBER Hélène.

Envoyé en préfecture le 10/06/2020 Reçu en préfecture le 10/06/2020

ID: 004-210400131-20200609-202027CDD-DE

Absent(s) excusé(s): SECHEPINE Elisabeth, ISNARD Wilfried, WALCZAK Franck et MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs: WALCZAK Franck à AVINENS René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET: AUTORISATION DE SIGNER DES CDD / RENFORCEMENT & BESOINS PONTUELS – SERVICE ADMINISTRATIF & SERVICE TECHNIQUE

- ---- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait opportun pour la continuité des services, en cas de maladie, accroissement temporaire de travail ou de de congés, de pouvoir recruter ponctuellement quelqu'un, tant au service technique (atelier /entretien locaux scolaires et cantine/garderie) qu'au service administratif, et l'autoriser à signer les CDD y afférents.
- --- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
- * **DECIDE** de recruter ponctuellement des personnes en CDD de droit privé
- * PRECISE que la rémunération sera au SMIC horaire en vigueur
- * AUTORISE le maire à signer ces contrats à durée déterminer, pour le besoin des services tant administratif que technique, et ce pour la durée du mandat.
- * AUTORISE également le maire à recruter, le cas échéant sur le poste permanent à temps non complet inscrit au tableau des emplois, service technique, par contrat à durée déterminée de droit public,
- * PRECISE que l'agent sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade correspondant, à savoir au 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial.
- --- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME Le maire

René AVINENS